



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Au sujet des conditions de travail des animateurs et animatrices périscolaires
Question écrite n° 9983

Texte de la question

Mme Ersilia Soudais attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions de travail des animateurs et animatrices périscolaires et les difficultés de recrutement dans le secteur. Les animateurs périscolaires réalisent un travail nécessaire à la continuité éducative et au développement des enfants. Plus de la moitié des élèves du primaire ont ainsi recours aux services périscolaires, qui comprennent le temps de la cantine et l'accueil du matin et du soir. Pourtant, ces petites mains qui travaillent dans l'ombre se sentent invisibilisées et témoignent d'un sentiment d'oubli de la part des pouvoirs publics. Ce manque de moyens conduit à une précarisation des animateurs et animatrices périscolaires dont les temps de travail sont fractionnés et qui sont pour la plupart à temps partiel. Ainsi, la rémunération brute mensuelle sur un temps partiel de 20 heures est fixée à seulement 820 euros par mois. Ce faible niveau de rémunération est directement lié aux moyens des collectivités, ce qui pose donc la question des moyens financiers mobilisés à cette fin par l'État. Cette précarisation fragilise le maintien à long terme dans ces professions. Les métiers du périscolaire deviennent de moins en moins attractifs. Il est important de noter que les femmes sont largement surreprésentées dans ces professions précarisées, en particulier dans les territoires ruraux. Ces femmes sont maintenues dans une forme de précarité par leur éloignement des lieux de formation et le coût très important de celles-ci, alors que l'accès à des postes stables dans l'animation est lourdement conditionné par la possession d'une qualification. Le manque d'attractivité financière du périscolaire pousse donc les jeunes à se diriger vers des secteurs garantissant de meilleures conditions de travail. En effet, ce manque de valorisation du périscolaire ne tient pas compte des importantes difficultés que les animateurs rencontrent. Ils ont ainsi à leur charge les enfants à des moments particuliers de la journée. Depuis l'accueil tôt le matin jusqu'au soir après l'école, les enfants y passent parfois près de 12 heures, ce qui demande une attention et une gestion des émotions toute particulière. Ils les prennent aussi en charge le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les animateurs périscolaires sont donc des référents pour de nombreux enfants qui ne partent pas en vacances et ils doivent assurer la logistique pour permettre à ces enfants de passer de bons moments. Au vu de ces créneaux, le temps périscolaire et extrascolaire est un moment intermédiaire entre les parents et les enseignants, faisant parfois des animateurs les seuls interlocuteurs pour les parents. Cette réalité les place dans une situation de tampon qui les amène à faire face aux inquiétudes de ces derniers, parfois aussi à des tensions et des agressions, ce qui n'est pas sans impact psychologique. Ces problématiques conduisent à des difficultés massives de recrutement. Sur l'année scolaire 2021-2022, 50 000 postes sont restés non pourvus, soit 10 % des effectifs. Aussi, elle lui demande ce qu'il compte faire pour revaloriser ce métier essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Ersilia Soudais](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9983

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6329

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)